



Monsieur le Président de la Commission
Particulière du Débat Public ITER
42 Rue Montgrand
13006 MARSEILLE

Nos R^èf. : CA/MM
N°

Objet : Débat Public ITER en Provence
Contribution de la Profession Agricole
des Bouches du Rhône

Aix-en-Provence, le d mai yyyy

Monsieur le Président,

Avant que le débat public organisé ces derniers mois sur ITER en Provence ne soit clôturé, notre Compagnie souhaitait faire part aux membres de la Commission Particulière de l'attention aigüe portée à ce dossier par la Profession Agricole des Bouches du Rhône.

En effet, la réalisation de ce projet, d'envergure internationale à Cadarache, de par son importance, ne manquera certainement pas d'avoir des conséquences extrêmement marquées sur l'aménagement et le développement d'un territoire qui concerne très directement notre département.

Si la légitimité et l'intérêt universel de la recherche sur la fusion ne sont plus à démontrer, il est aujourd'hui très important de mettre l'accent sur les caractéristiques du site d'accueil provençal du projet, préféré in fine au lieu d'implantation proposé par le Japon.

Le choix réalisé a consisté à inscrire un projet scientifique et technologique de pointe sur un territoire de très haute qualité, dont le cadre de vie, la sensibilité paysagère et environnementale, résultat d'un équilibre subtil entre espaces agricoles, naturels et urbains, fondent l'attractivité résidentielle et économique.

Les espaces agricoles et l'activité humaine qui s'y déploient, parfois en synergie avec des espaces plus naturels et forestiers, participent très activement à cet équilibre territorial à conserver et donc à l'aménagement et au développement durable des zones d'influence potentielles d'ITER.

Aussi, est-il primordial que les conditions de réalisation du projet et particulièrement les conditions d'accueil des nouveaux arrivants (logements, services...), respectent la place et le rôle de l'agriculture sur le territoire considéré.

Le projet de la DTA des Bouches du Rhône notamment présente de manière explicite et cartographiée les enjeux à prendre nécessairement en compte en la matière.

Concrètement, sur les Bouches du Rhône, plusieurs aspects sont à l'étude actuellement et doivent impérativement mieux intégrer la question agricole, y compris sur le plan hydraulique, qu'il n'est fait à ce jour.

Il s'agit d'une part des études conduites pour la définition de l'itinéraire d'acheminement des pièces nécessaires à la construction d'ITER, d'autre part des réflexions sur le passage des Pré-ZAD en ZAD sur 6 communes pour ce qui concerne notre département.

Sur ces deux aspects, une démarche volontariste de notre part, n'a permis que très récemment d'établir de premiers contacts avec la mission ITER et l'EPFR.

Sur ces deux dossiers, nous souhaitons vivement que soient mis en place très rapidement les partenariats qui s'imposent sur l'analyse et la minimisation des impacts agricoles du projet. Ceci, tant avec l'EPFR qui pilote la réflexion proposée aux élus communaux concernés sur l'évolution et la finalisation des ZAD (pour information, le cahier des charges du travail conduit actuellement par le bureau d'études Sémaphores n'intègre pas la question agricole...), qu'avec la DRE et l'interlocuteur ad hoc de la mission ITER pour ce qui est des études d'environnement conduites pour la définition de l'itinéraire.

Au delà des deux dossiers cités ci-dessus, à ce jour prioritaires dans nos préoccupations, il sera sans doute utile dans les années à venir de rester très vigilants sur les effets de levier en terme d'urbanisation que ne manquera pas de générer, plus que le projet lui-même, l'émergence « opportune » d'une multitude de projets immobiliers et spéculatifs, parasites et inorganisés « surfant » sur la vague ITER.

Enfin, ITER, vecteur de développement maîtrisé, doit également être pensé comme un vecteur de développement économique pour les agriculteurs.

Le monde agricole, on l'a vu, participera de fait à la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants. Il doit donc pouvoir aussi bénéficier d'apports positifs du projets. Aussi des modalités concrètes de « retour » à l'économie agricole locale doivent pouvoir être travaillées efficacement en partenariat étroit avec la Profession.

Les activités de diversification, l'accueil à la ferme, la promotion des produits agricoles et la vente directe sont ici au cœur du sujet, mais d'autres thèmes sont susceptibles d'être abordés. Ce pourrait être aussi l'occasion de faire preuve d'originalité et d'innovation en la matière.

En conclusion, qu'il s'agisse d'assurer le respect des espaces agricoles et de leur fonctionnement à court et long terme, ou de travailler aux effets positifs du projet sur l'économie agricole, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône reste dans l'attente de l'établissement rapide de partenariats forts qui dépassent largement le cadre d'une concertation institutionnelle ordinaire.

Comptant sur l'écho qui pourra être donné par la Commission Particulière du débat public, à notre contribution,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

André BOULARD
Président de la Chambre d'Agriculture,